

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 3 JUILLET 2023 A 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Zohra ANTARI, Mme Lisa RODRIGUES, Mme Maud TERRACOL.

POUVOIRS DEVOTE : Mme Zohra ANTARI à M. Maurice LEBOUTET, Mme Lisa RODRIGUES à M. Florian CAMPOURCY, Mme Maud TERRACOL à Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Yves DESBORDES.

- Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 avril 2023 est adopté à l'unanimité.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis signés depuis le 5 avril 2023.
- Le Maire remercie les élus qui ont pu se libérer le matin pour assister au rassemblement devant la Mairie organisé par l'Association des Maires de France.

Christian SANSONNET demande si la Mairie tient un registre des incivilités à l'encontre des agents et/ou des élus ?

Le Maire lui répond que non.

Christian SANSONNET demande si cela arrive ?

Le Maire lui répond que oui et rappelle qu'il a porté plainte contre une administrée suite aux insultes proférées à son encontre. Il ajoute que les administrés sont très agressifs envers la personne en charge de l'accueil.

Décision modificative n°1 au budget principal.

Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget principal afin de prendre en compte :

- Les demandes d'investissement de l'école maternelle : 500 €,
- Le remplacement de matériels défectueux du restaurant scolaire et des écoles (mixeurs, aspirateurs) : 1 500 €,
- Les travaux supplémentaires du cabinet paramédical : 28 000 €.

Il dit que cet accroissement de crédits en dépenses sera équilibré par une augmentation des recettes d'investissement de 30 000 €, liée à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Révision des tarifs périscolaires.

- Suite aux propositions émises par la commission des finances concernant les tarifs du restaurant scolaire, le Maire propose :
 - De ne pas augmenter le tarif de la 1^{ère} tranche, puisqu'il s'agit des repas du dispositif de « cantine à 1 € »,
 - D'augmenter les 2^{ème} et 3^{ème} tranches de 2 %,
 - D'augmenter les 4^{ème} et 5^{ème} tranches de 3 %,
 - D'augmenter le tarif applicable à la crèche, aux enfants hors commune, au personnel communal, au Foyer de Vie et à l'ALSH de 3 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Marie-France TALLANDIER s'abstient concernant les tarifs applicables au Foyer de Vie.

- Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire.
- Concernant le transport scolaire, la commission des finances a décidé d'augmenter la participation de la Commune aux frais de transport scolaire des élèves demi-pensionnaires non ayant droit comme suit :
 - Pour l'année scolaire 2023-2024, la participation de la Commune s'élèvera à 36 € par an,
 - Pour l'année scolaire 2024-2025, la participation de la Commune s'élèvera à 37 € par an,
 - Pour l'année scolaire 2025-2026, la participation de la Commune s'élèvera à 38 € par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations.

Suite à la réunion de la commission « Vie associative » en date du 24 mai 2023, Jean-Christophe ARTIAGA propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations communales comme suit :

	Libellé	REALISATIONS 2022	PROPOSITIONS 2023
Article 6574	A.C. DE CHASSE	350,00 €	350,00 €
	AMICALE LAIQUE	1 550,00 €	1 550,00 €
	ARTS ET CULTURE	700,00 €	700,00 €
	A.S.A.B.C	1 650,00 €	1 650,00 €
	PETANQUE	400,00 €	400,00 €
	CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	450,00 €	450,00 €
	CYCLO-CLUB	360,00 €	360,00 €
	KUNG-FU	550,00 €	550,00 €
	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €
	RENCONTRES CREATIVES	1 000,00 €	1 000,00 €

	CONCILIATEURS DE JUSTICE	65,00€	65,00 €
	L'AIGUILLAGE	-	250,00 €
	JA ISLE-BOSMIE JUDO	250,00 €	250,00 €
	TOTAL	7 375,00 €	7 625,00 €

Christian SANSONNET demande si le conciliateur de justice est intervenu ?

Le Maire lui répond qu'il n'est pas intervenu à la connaissance de la Mairie.

Sophie BAZO demande si les conciliateurs de justice ont un statut associatif ?

Le Maire lui répond que oui.

Arnaud BROUSSAUD demande si la Prévention Routière intervient à l'école ?

Le Maire répond qu'effectivement ils interviennent tous les ans auprès des élèves durant une journée.

La délibération est adoptée à la majorité de 20 voix pour et 3 abstentions : Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN et Christian SANSONNET.

Sylvain COUTURIER s'abstient concernant la subvention accordée à l'ASABC.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par un agent des services administratifs, le Maire propose de créer le poste correspondant à compter du 1^{er} septembre 2023 compte tenu de la qualité des services cet agent.

Il indique que le poste actuel d'adjoint administratif sera supprimé après avis du Comité Social Territorial, lors de la prochaine séance du conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création de deux postes sur emplois non permanents pour besoins saisonniers.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'assurer l'entretien des locaux durant l'été, il est nécessaire de recruter deux agents à temps complet (35 heures par semaine), du 10 juillet au 6 août inclus.

Isabelle GAUD demande si ce sont des emplois pour les étudiants ?

Le Maire répond que ce sont plutôt des agents qui sont venus faire des remplacements durant l'année scolaire et qui connaissent les écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

Le Maire propose au Conseil municipal de créer deux postes à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Un poste d'adjoint technique à raison de 4,27/35^{ème} pour faire face aux besoins d'encadrement des enfants de l'école maternelle sur la pause méridienne (soit 1h30 / jour),
- Un poste d'adjoint d'animation à raison de 2,13/35^{ème} pour assurer l'aide aux devoirs (1h/ jour les lundis, mardis et jeudis).

Il indique que le temps de travail de ces emplois étant inférieur à 17h30, il sera possible de les pourvoir en recrutant des agents contractuels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Le Maire explique que dans le cadre du recrutement du Directeur des Services Techniques, le Conseil municipal est sollicité afin de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le responsable actuel des services techniques quitte les effectifs de la Commune le 1^{er} septembre suite à son recrutement par voie de mutation, son poste sera supprimé après avis du Comité Social Territorial lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Maire précise que cet agent vient de la Commune d'Ambazac, et qu'il habite à Jourgnac, à la limite de la Commune.

Isabelle GAUD remarque que la Commune d'Ambazac est une commune plus importante que Bosmie et demande si c'est un choix de se rapprocher ?

Le Maire lui répond qu'effectivement il souhaite se rapprocher de son domicile.

Alexandra MALISSEN demande quel bilan peut être fait du recrutement du responsable des services techniques qui est resté environ 1,5 ans ?

Le Maire lui répond que ce poste est très polyvalent et qu'il demande beaucoup d'organisation, ce qui ne permet pas de prendre de la hauteur et d'être force de proposition. Il précise que le niveau attendu par le nouveau DST sera bien plus important.

Christian SANSONNET demande si cela signifie que les tâches se complexifient ?

Le Maire lui répond que oui.

Sophie BAZO précise que le contexte juridique et technique a évolué et qu'il faut le maîtriser, notamment suite à l'évolution démographique de la Commune : plus de bâtiments, plus de missions quotidiennes qui requièrent plus de compétences.

Marie-France TALLANDIER intervient pour préciser qu'il faut structurer les services.

Christian SANSONNET demande si les effectifs sont en hausse par rapport aux années précédentes ?

Le Maire lui répond que oui.

Christian SANSONNET remarque que la population n'a pas augmenté de manière exponentielle et s'interroge sur la nécessité d'augmenter les effectifs ?

Le Maire répond que la population a tout de même augmenté significativement ces dernières années, de même que les missions.

Par ailleurs, il signale que le ratio actuel de la Commune nombre d'agents/habitants est de 1 agent pour 100 habitants alors que la moyenne est plutôt de 1 agent pour 85 habitants.

Il finit en rappelant que la majeure partie des agents intervient aux écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification de la délibération relative au RIFSEEP.

Dans le cadre du recrutement du Directeur des Services Techniques, le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir les montants maximums d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans le cadre du RISFEEP.

Il indique que par ailleurs, une jurisprudence en date du 2 juin 2022 (TA de Nice) interdit de soumettre l'octroi du RIFSEEP à la durée du contrat ou à l'ancienneté de l'agent contractuel, ce qui est actuellement le cas en application de la délibération n°2017-72 du 11 décembre 2017.

Il propose au Conseil municipal de préciser que les contractuels pourront bénéficier du RIFSEEP et indique qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de décider à quel contractuel attribuer ces indemnités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande au Conseil Départemental de réinstaller les plateaux ralentisseurs rue de la Briance suite au passage du Tour de France.

Le Maire propose au Conseil municipal de demander au Conseil Départemental de réinstaller les plateaux ralentisseurs de la rue de la Briance qui ont été retirés pour le passage du Tour de France.

Christian SANSONNET demande s'il est possible que le Département ne réinstalle pas les ralentisseurs ou ne subventionne pas la totalité de la réinstallation ? Est-ce que de ce fait la charge de la réinstallation des ralentisseurs incombe totalement à la Commune, alors qu'elle n'est pas en mesure de refuser le passage du Tour de France ?

Le Maire lui répond que oui, et qu'il a déjà dû batailler pour ne pas payer l'enlèvement des plateaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création de postes dans la filière administrative en vue du recrutement du/de la secrétaire général(e).

Le Maire passe la parole à Anne DESROCHES qui annonce son départ en détachement, pour prendre un poste de conseiller aux décideurs locaux à compter du 1^{er} octobre.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} octobre pour la remplacer.

Dans l'intervalle il propose à l'assemblée de recruter un agent contractuel pour assurer l'intérim.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jury d'assises 2024

6 électeurs sont tirés au sort.

Questions écrites de Cap Bomsie

- *« Lors du Conseil Municipal du 22 octobre 2022, une délibération, relative à la cession de parties de parcelles cadastrées AV 60 et 141 situées rue Jean Moulin, avait été adoptée à la majorité de 18 voix pour 3 voix contre (Cap Bomsie). Le projet, portée par la société LOTICENTRE, étant de construire un « village séniors ». Au cours de ce Conseil, nous avons développé les raisons pour lesquelles nous votions « contre ». Notre tribune du bulletin municipal de fin d'année faisait référence à cette cession. 8 mois se sont écoulés et, sauf erreur ou omission de notre part, nous n'avons pas été informés de l'avancée de ce dossier. En mai dernier, les piquets du bornage qui avaient été déposés ont été retirés. Pouvez-vous aujourd'hui, Monsieur Le Maire, nous apporter les précisions nécessaires que tout élu (élue) est en droit de savoir. »*

Le Maire afin de répondre à cette question présente le projet de permis de construire déposé par le lotisseur sur un terrain privé.

En effet, le projet présenté en conseil municipal en fin d'année n'est pas réalisable pour l'instant, car le classement au PLUI n'est pas compatible.

Christian SANSONNET regrette de ne pas avoir reçu plus d'information concernant ce projet.

Le Maire lui signale que cela a été noté dans des comptes-rendus de bureaux et que cela a été évoqué lors de commissions.

Christian SANSONNET dit reconnaître que le Maire travaille beaucoup mais qu'un mail d'information aurait été le bienvenu.

- *Dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars dernier, vous nous informiez d'avancées significatives concernant le dossier de la circulation sur le pont. L'installation de feux tricolores serait envisagée et le dossier semble à l'étude à la DIRCO. A ce jour, avez-vous des nouvelles « rassurantes » sur ce dossier dont la longévité s'échelonne sur plusieurs mandatures ?*

Le Maire lui répond qu'effectivement le dossier est toujours en cours et qu'il a de nouveau interpellé Madame la Préfète à ce sujet, qui ne dit ne pas avoir reçu le dossier de la part de Limoges Métropole.

Questions diverses

- Jean-Christophe ARTIAGA rappelle toutes les manifestations prévues durant les semaines à venir et remercie les agents municipaux qui sont très sollicités ces derniers temps.
- Marie-France TALLANDIER remercie également les agents municipaux pour leur investissement.
- Caroline DUTHU-FILLOUX rappelle le feu d'artifices du 14 juillet et les dates des marchés de pays : les derniers vendredis de juillet et août.
- Christian SANSONNET demande s'il est normal que les photos individuelles des membres du Conseil municipal ne soient plus sur le site internet ?
Le Maire lui répond qu'il doit s'agir d'une erreur lors de la mise à jour du site.

- Pierre COLOMBET relaie une demande de 3 clubs sportifs utilisant le gymnase pour savoir si la Commune pourrait récupérer les volants et ballons coincés dans les rails ? Le Maire lui répond que ce sera fait.
- Isabelle GAUD fait le point sur le Tour de France, dit que la population a été informée et invitée à décorer les maisons. Elle remercie Jean-Yves DESBORDES de la part de la Commission ainsi que les employés communaux.
- Le Maire termine en disant que la fête des 10 ans du CIOL a été une belle réussite.

A Bosmie-L'Aiguille, le 11 juillet 2023

Le Maire

Maurice LEBOUTET



Le secrétaire de séance

Jean-Yves DESBORDES